

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015  
Réception par le Prefet : 20/02/2015  
Publication : 26/02/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2015-2-5-5

Séance du jeudi 19 février 2015

### BUDGET PRIMITIF 2015 - BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX HORS COLLÈGES

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission Actions et Territoires du 26 janvier 2015,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de l'opportunité des opérations mentionnées dans ce rapport ;
- vote l'inscription des autorisations de programme et des crédits nécessaires comme suit :

#### BP 2015-DIRECTION PATRIMOINE IMMOBILIER

	DEPENSES			RECETTES		
	Investissement AP	Investissement CP	Fonctionnement	Investissement AP	Investissement CP	Fonctionnement
SERVICE 017 - AUTRES BATIMENTS	370 000,00-	12 405 615,00	88 000,00	1 600 000,00	2 933 330,00	-
M. A. P. financière		<b>7 083 300 € HT</b>			8 500 000 € TTC	-
SERVICE 129 - PATRIMOINE	1 590 000,00	1 935 000,00	1 653 500,00	1 320 000,00	3 320 000,00	673 000,00
SERVICE 205 - LOGISTIQUE	760 000,00	760 000,00	7 798 000,00			280 000,00

- vote pour le service 017, en **dépenses, selon tableau joint en annexe**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 12 405 615 € et de 88 000 € ;
- vote pour le service 017, en **recettes, selon tableau joint en annexe**, l'inscription de 2 933 330 € au titre des recettes d'investissement ;
- vote, au titre de **l'opération financière M.A.P.**, l'inscription de 7 083 300 € HT en dépenses et 8 500 000 € TTC en recettes, afin de permettre la récupération de la TVA ;
- donne délégation générale à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans ce rapport.
- autorise le lancement des procédures de mise en concurrence et la signature des marchés correspondants, ainsi que des décisions ultérieures s'y rapportant.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'r' below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions